



PRÉFET DE L'YONNE

**Semaine du développement durable du 1er au  
7 avril 2013**

## **LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Présentation  
du

### **Plan de Performance Énergétique**

Conférence-débat « La sobriété énergétique aujourd'hui » – 4 avril 2013





## Le Plan de Performance Energétique

- ✓ Le contexte général
- ✓ Les principales règles de gestion
- ✓ Les investissements éligibles

## Le PPE dans l'Yonne

- ✓ Les chiffres





## Le plan de performance énergétique, un enjeu et un atout pour la production agricole :

L'énergie est un élément essentiel pour la production agricole. Réduire la facture énergétique conditionne la viabilité et la pérennité économique des exploitations agricoles dans un contexte mondial où les prix des énergies fossiles (pétrole, gaz) sont très volatils et s'orientent à long terme vers des hausses.

**Traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement visant « à accroître la maîtrise énergétique des exploitations », le plan performance énergétique des exploitations agricoles contribue ainsi à lutter contre le changement climatique.**



**Économies d'énergie**

**Production d'énergies renouvelables**

*(méthanisation par appel à projets national réalisé en 2010)*

8 février 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 47

### Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 4 février 2009 relatif au plan de performance énergétique des entreprises agricoles

NOR : AGRP0903025A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Vu le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune modifié :



**Pour accompagner les agriculteurs à réduire leur consommation d'énergie**



## **Plan de Performance Énergétique**

- **les suites du Grenelle de l'Environnement**
- **le Plan de relance économique de 2009**
- **le Plan climat pour lutter contre le réchauffement climatique**
- **les aides du 2nd pilier de la PAC (PDRH / DRDR Bourgogne)**





# Les règles de gestion du dispositif

- 1) Un pilotage régional
- 2) Un guichet unique (DDT ou DRAAF)
- 3) Un dossier unique
- 4) Dispositif bénéficiant d'un co-financement FEADER
- 5) Des investissements éligibles d'au moins 2000 € avec un plafonnement à 40.000 € (ou 150.000 € pour les CUMA) aidés à 35 % maximum (avec surtaux si JA ou zone défavorisée). Ces investissements doivent s'inscrire dans les conclusions du diagnostic de performance énergétique.





# Les investissements éligibles (1/3)

## Pour les exploitations agricoles

- **Poste « bloc de traite »**
- **Éclairage spécifique lié à l'économie d'énergie**
- **Échangeurs thermiques**
- **Système de régulation**
- **Équipements liés à un local de production et d'utilisation d'énergie renouvelable destinée au séchage en grange des fourrages**
- **Matériaux, équipements, matériels et aménagements pour l'isolation**
- **Matériels et équipements permettant des économies d'énergie pour les postes chauffage et ventilation en bâtiment d'élevage hors sol**



# Les investissements éligibles (2/3)

**Exemple** (*poulailler*)

**Échangeurs thermiques**

**Système de régulation**





# Les investissements éligibles (3/3)

## Pour les CUMA

- Valorisation de la biomasse bois, haies et sarments de vigne
- Matériels
- Éclairage spécifique lié à l'économie d'énergie
- Échangeurs thermiques
- Système de régulation
- Équipements liés à un local de production et d'utilisation d'énergie renouvelable destinée au séchage en grange des fourrages
- Matériaux, équipements, matériels et aménagement pour l'isolation des locaux, des équipements et des réseaux à usage dédiés à la CUMA





## Les chiffres (hors méthanisation)

	2009	2010	2011	2012
Nombres de dossiers	8	19	20	19
Investissement	141 418 €	333 099 €	329 295 €	306 612 €
Diagnostic seul		1 167 €		7 434 €
Montant total des aides accordées avec FEADER	141 418 €	334 266 €	329 295 €	314 046 €



## Les chiffres (hors méthanisation)

Postes PPE aidés en 2012	Nombre d'exploitations	Montant total des aides
Diagnostics énergétiques	19	7 434 €
Systèmes de régulation thermique	7	21 856 €
Isolation thermique	16	215 143 €
Séchage en grange	1	20 000 €
Echangeurs thermiques	2	7 685 €
Eclairage spécifique	6	23 270 €
Poste « bloc de traite »	5	18 658 €
<b>Total</b>		<b>314 046 €</b>



## Les chiffres (méthanisation)

Au titre de l'appel à projets national fixé au 15 juillet 2010, sur 65 dossiers déposés, 6 l'ont été auprès de la DRAAF Bourgogne pour une demande de financement pour la construction d'une unité de méthanisation, dont 5 émanaient du département de l'Yonne, sur les communes de Saint-Fargeau, Athie, Saint-Léger-Vauban, Sainte-Vertu et Escolives.

35 dossiers ont été retenus par le MAAF dont 3 pour l'Yonne et pour un montant global d'aide de l'ordre de 700.000 € :

- SCEA DE LA FERME DE L'ABBAYE DE LA PIERRE QUI VIRE (Saint-Léger-Vauban)
- EARL LES FERMES (Sainte-Vertu )
- GAEC DES BAILLYS (Saint-Fargeau)

Deux de ces unités sont actuellement en fonctionnement.



**Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2013**

## **LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Présentation du **Plan de Performance Energétique**

# **Merci pour votre attention**

Contact : **Luc CONFOLENS**

**par tel au 03 86 48 41 76 ou par mel [ddt-sea@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@yonne.gouv.fr)**

Conférence-débat « La sobriété énergétique aujourd'hui » – 4 avril 2013

